

J'espère pouvoir le faire prochainement, mais pas avant deux semaines peut-être.

M. Nowlan: Monsieur le président, je croyais que les députés souhaitaient adopter ces crédits ce soir. (*Applaudissements*)

Je remercie les vis-à-vis de cet accueil. Peut-être devrais-je retarder l'étude des crédits parce qu'ils ont applaudi trop fort. J'ai fait une remarque irréflectée, monsieur le président, mais sans vouloir le moins du monde blâmer la présidence. Je voulais seulement avoir la parole. Mais je voulais que le comité sache que depuis 8 heures ce soir, aucun membre de la très loyale opposition de Sa Majesté n'a pris la parole au sujet de ces crédits.

Je n'évoquerai aucune question de politique relative à ces crédits; je poserai seulement une question sur un programme particulier, celui du bac reliant Digby et Saint-Jean. Pour expédier les choses, le ministre voudrait-il promettre de faire une déclaration sur l'état des négociations entre le Pacifique-Canadien et le gouvernement? Je sais que ce sera peut-être impossible ce soir, mais il pourrait peut-être le faire vers la fin de la semaine. Nous ne serons peut-être pas ici toute la semaine, mais je demanderais au ministre de faire sa déclaration avant de partir vers d'autres pâturages; où qu'il aille, je lui souhaite bonne chance.

Je conçois que cette affaire n'intéresse peut-être pas les députés de l'Ouest, mais nous de l'Est ne voulons sûrement pas avoir à subir une autre mutation ou un autre changement de ministère pour découvrir à quel point ont progressé les négociations entre le chemin de fer et le gouvernement. Je ne ferai pas de chantage avec cela auprès du ministre; nous avons eu assez de chantage dans cette Chambre depuis trois ou quatre jours.

Ce projet traîne depuis une vingtaine d'années. J'ai sous les yeux quelque 23 extraits du hansard à ce sujet, à commencer par ce que disait le chef de l'opposition actuel en Nouvelle-Écosse, M. Regan, ancien député fédéral d'Halifax. Le prédécesseur du ministre a admis que ce bac fait partie intégrante du réseau de transport du Canada.

Il semble que, chaque fois où nous en venons à un certain accord entre le gouvernement et le Pacifique-Canadien, il survient une élection ou un changement de ministre, et cela signifie un retard puisque le nouveau titulaire doit se familiariser avec le dossier de l'affaire. Cependant, le ministre expliquerait-il clairement et brièvement où en sont les

négociations et quels sont les obstacles actuels? Sinon, je devrai lui poser certaines questions brutales.

J'admets que les négociations touchent parfois à des points sensibles et délicats. Cependant, il est temps que le ministre mette la population de l'Est du pays dans le secret. Je crois comprendre, d'après les extraits de ses discours que j'ai lus, que le ministre adopte la nouvelle attitude à la mode dans le pays, celle d'être sincère et réaliste. J'aimerais savoir ce qu'il advient des négociations quand la compagnie adopte une attitude et le gouvernement une autre. Si le ministre peut répondre à la question, je ne dirai rien de plus. De toute façon, j'aimerais poser quelques questions plus tard.

• (9.40 p.m.)

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, mon ami demande si je veux m'engager à faire une déclaration d'ici quelques jours. Je réponds que j'aimerais en faire une, mais je ne puis garantir que je le pourrai.

Les négociations durent depuis quelque temps déjà. Il ne reste plus que deux problèmes à résoudre. J'ai bon espoir qu'on pourra régler l'un des deux sans trop de difficulté, mais le deuxième est un peu plus ardu.

Pour des raisons évidentes, je serais ravi de pouvoir faire une déclaration positive et de voir cette question réglée immédiatement. Cela présenterait des avantages manifestes et mon honorable ami n'a pas besoin de beaucoup d'imagination, je crois, pour découvrir que ce serait autant à l'avantage des gens du Nouveau-Brunswick qu'à celui des habitants de Digby-Annapolis-King et autres intéressés. Mais il entre en jeu une série de responsabilités qu'il faut respecter si l'on veut mener le projet à bien. Je ne pourrai faire une déclaration que si, à mes yeux, la réalisation de l'entreprise s'en trouvait favorisée.

Je ferai cependant une chose pour mon honorable ami. Afin que cette question ne soit pas mise de côté, j'y prendrai autant que possible, dans les semaines à venir, un intérêt direct et personnel, pour m'assurer qu'on y trouve une solution satisfaisante. Je suis tout aussi désireux que lui, après tant d'années, de voir enfin arriver quelque chose et de ne pas continuer indéfiniment le débat. D'autre part, j'espère que le député aura assez de générosité et de bonne volonté pour se rendre compte qu'il serait préjudiciable à la situation que j'entreprenne des démarches dont je douterai plus tard qu'elles étaient pour le plus grand bien des intéressés.